communiqué de presse

7 salariés sur 10 préfèrent un titre alimentaire plutôt qu'un titre réservé aux restaurants

Paris, le 18 juin 2025 - **La ministre du Commerce, Véronique Louwagie, a annoncé hier la pérennisation, au 1er janvier 2027, de l'utilisation des titres-restaurant en supermarché, alors que le gouvernement poursuit sa réflexion sur une réforme plus globale du dispositif. Une décision en ligne avec les attentes des salariés puisque selon le Baromètre 2025 d'Openeat, 70 % d'entre eux préfèrent un titre alimentaire utilisable en grande distribution, plutôt qu'un titre réservé uniquement aux restaurants.**

Openeat, acteur innovant des titres-restaurant, dévoile les résultats de son Baromètre 2025, réalisé par l'institut Selvitys auprès de 2 000 salariés bénéficiaires de titres-restaurant. L'étude révèle une attente forte des salariés en faveur de plus de flexibilité et d'accessibilité, notamment avec la prolongation de leur usage en grande distribution et l'ouverture à d'autres jours de la semaine.

Principaux enseignements :

- 86 % sont favorables à leur utilisation les dimanches et jours fériés
- 80 % des salariés souhaitent la prolongation de l'utilisation des titres-restaurant en grande distribution
- 78 % les utilisent pour mieux faire leurs courses
- 70 % choisiraient un titre alimentaire plutôt qu'un titre exclusivement restaurant
- 68 % soutiennent une limitation des commissions prélevées aux commerçants pour faciliter leur acceptation

Un large soutien à la prolongation de l'utilisation en grande distribution

Depuis son instauration en 2022, l'autorisation d'utiliser les titres-restaurant pour des achats en grande distribution a profondément modifié les habitudes

des salariés. 80 % des bénéficiaires souhaitent voir cette mesure prolongée au-delà de 2026, preuve qu'elle répond à un besoin réel pour la gestion quotidienne du budget alimentaire. Ce chiffre montre que les titres-restaurant ne sont plus seulement perçus comme un outil pour le déjeuner au travail, mais qu'ils répondent désormais à des besoins plus larges, notamment avec l'essor du télétravail et l'évolution des modes de consommation.

Des salariés favorables à une réforme qui simplifie et élargit leur usage

Le Baromètre 2025 met également en lumière un soutien massif à certaines propositions du gouvernement visant à réformer le dispositif. **86 % des salariés souhaitent pouvoir utiliser leurs titres-restaurant les dimanches et jours fériés**, confirmant un besoin de souplesse pour mieux s'adapter aux rythmes de consommation actuels.

Par ailleurs, 68 % des bénéficiaires sont favorables à une limitation des commissions prélevées aux commerçants, un enjeu majeur bien compris des Français, pour **encourager leur acceptation plus large dans les restaurants et commerces alimentaires.**

En revanche, moins de la moitié des salariés est favorable à un plafond d'utilisation plus élevé au restaurant qu'en commerce alimentaire (49 % - exemple : 25 € en restaurant contre 19 € en supermarché), illustrant une réticence à restreindre leur liberté de choix.

Un modèle polyvalent largement préféré par les salariés

L'étude révèle un engouement croissant pour un modèle plus souple dans la possibilité d'achats alimentaires puisque **sept salariés sur dix choisiraient un "titre alimentaire", utilisable en supermarché et commerces alimentaires**, contre seulement 30 % qui privilégieraient un titre exclusivement réservé aux restaurants. Cette préférence est encore plus marquée chez les salariés les plus âgés : 73 % des 50 ans et plus préfèrent le titre alimentaire, contre 59 % des 18-24 ans, révélant un besoin différent selon les profils de consommateurs. Ces résultats soulignent l'importance de conserver un dispositif polyvalent, qui s'adapte aux besoins des salariés et leur laisse le choix de son mode d'utilisation.

Un levier incontournable pour le pouvoir d'achat des salariés

Les titres-restaurant s'imposent comme un avantage clé pour les salariés en France. La grande majorité des bénéficiaires les considèrent comme **utiles** (94 %), et 78 % comme **indispensables** à leur quotidien, tandis que 88 % les perçoivent comme un soutien direct à leur pouvoir d'achat. L'impact des titres-restaurant va au-delà du simple aspect financier puisque huit bénéficiaires sur

dix affirment qu'ils leur permettent de **mieux manger** pendant leurs pauses déjeuner (83 %) et qu'ils les utilisent pour mieux faire leurs courses alimentaires 78 %.

"D'après notre baromètre, les attentes des salariés sont claires : plus de souplesse, plus d'accessibilité et une meilleure prise en compte des évolutions des modes de consommation. Le succès de l'utilisation des titres-restaurant en grande distribution et la demande pour une flexibilité accrue montrent qu'il est temps de repenser ce dispositif pour mieux répondre aux besoins réels des bénéficiaires. Chez Openeat, nous avons conçu une solution qui allie liberté d'usage et simplicité, afin que les salariés puissent profiter pleinement de cet avantage sans contrainte" déclare **Catherine Coupet, CEO d'Openeat.**

A propos d'Openeat

Openeat est une solution innovante qui réinvente l'usage des titres-restaurant en offrant une alternative simple, flexible et sans contrainte pour les salariés et les employeurs. Contrairement aux cartes titres-restaurant traditionnelles, Openeat permet aux utilisateurs de payer directement avec leur carte bancaire pour leurs repas et achats alimentaires, puis d'être remboursés en 24 heures de la part financée par leur employeur.

Grâce à ce modèle sans prélèvement sur la fiche de paie, Openeat offre tous les avantages du titre-restaurant, sans les inconvénients : plus de liberté d'utilisation, une acceptation partout et une gestion simplifiée pour les entreprises. Pensé pour répondre aux nouvelles attentes des salariés et accompagner les évolutions du monde du travail, Openeat propose une approche plus équitable, moderne et adaptée aux usages d'aujourd'hui.